



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

6 rue du Blizzard

NATURE DE LA DEMANDE:

Le projet concerne la construction d'une résidence nouvelle dont la superficie du garage attenant excède la superficie autorisée par les dispositions de l'article 7.4.1 du règlement de zonage 07-2004; La superficie maximum du garage attenant sera fixée à 65% de la superficie de la résidence alors que les dispositions de l'article 7.4.1 limite à 50% la superficie d'un garage attenant à une résidence.

IMPACT POUR PROPRIÉTÉS VOISINES

La superficie du garage ne présente aucun impact sur les propriétés voisines.

CONSULTATION SUR LA DEMANDE

Le conseil municipal de Sainte-Érène se prononcera sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance extraordinaire prévue le 27 mars 2023 à 19h00, à la salle du conseil située au 362 rue de la Fabrique, Sainte-Érène. Lors de cette séance, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande avant que ledit conseil statue sur celle-ci.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE
CE 13^e JOUR DU MOIS DE MARS 2023.

Marie-France Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière

